

CONTACT

Décembre 2017

Responsable du Bulletin :

- **Brigitte Fournier**, médecin-conseil, Service de maladies infectieuses, Direction de santé publique

Révision et mise en page :

- **Mélanie Laterreur**, agente administrative, Service de maladies infectieuses, Direction de santé publique

Dans ce numéro...

- **Influenza : Information importante concernant le diagnostic et le traitement de cette infection**
- **Guide régional d'antibiothérapie**
- **Grippe ou gastro-entérite : Quand consulter? Un outil d'aide à la décision**
- **Mesures de prévention et contrôle des infections dans les résidences privées pour aînés (RPA) : Savez-vous comment utiliser l'équipement de protection individuel?**
- **Présence de coqueluche en Chaudière-Appalaches : il faut rester vigilant**
- **Nouveauté : Pour la prise en charge des cas de lymphogranulomatose vénérienne (LGV)**
- **Nouveauté : Mise à jour du Guide québécois de dépistage des ITSS – 2017**
- **Rappel concernant le programme de gratuité des médicaments pour le traitement des infections transmissibles sexuellement (ITS)**
- **Nouveau vaccin inactivé contre le zona**
- **Mise à jour du PIQ de septembre 2017 : Des changements de pratique pour la vaccination contre le pneumocoque**
- **Horaire des Fêtes**

INFLUENZA : INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LE DIAGNOSTIC ET LE TRAITEMENT DE CETTE INFECTION

Collaboration spéciale : D^r Jeannot Dumaresq, microbiologiste-infectiologue

Quand prescrire un test diagnostique de l'influenza?

En période d'épidémie, l'influenza peut être diagnostiquée avec un degré de certitude modeste à l'aide de la définition du syndrome d'allure grippale. **Un test diagnostique devrait être prescrit seulement si le résultat peut influencer la prise en charge du patient**, telle que l'instauration d'un traitement antiviral, ou encore la mise en place de mesures de prévention. En présence d'un cas suspect d'influenza, **il est donc recommandé de prescrire un test diagnostique seulement chez les patients répondant aux [critères établis](#)**.¹

¹ Pour consulter les critères : <http://www.cisss-ca.gouv.qc.ca/professionnels-medecins-et-partenaires/maladies-infectieuses/bulletin-contact/archives/20-decembre-2016/influenza-information-importante-concernant-le-diagnostic-et-le-traitement-de-cette-infection/>

Définition du syndrome d'allure grippale (SAG)

Apparition subite de :

- Fièvre (température buccale $\geq 38^{\circ}\text{C}$) [peut être absente chez les personnes âgées] et toux;

ET

- Au moins un des symptômes suivants : myalgies, mal de gorge, céphalées, fatigue importante.

Quelles sont les analyses réalisées dans notre région?

Le laboratoire de l'Hôtel-Dieu de Lévis offre l'analyse par PCR pour toute la région du CISSS de Chaudière-Appalaches. Tous les spécimens acheminés au laboratoire de l'Hôtel-Dieu de Lévis seront analysés d'emblée par PCR à l'aide de la trousse Simplexa^{MD} Flu A/B & RSV Direct. Cette trousse permet de détecter rapidement les virus de l'influenza A et B ainsi que le virus respiratoire syncytial (RSV) avec d'excellentes sensibilité et spécificité. **L'analyse sera offerte minimalement trois fois par jour.**

Le laboratoire de Saint-Georges continuera d'offrir le test antigénique rapide (EIA) pour l'influenza tous les jours. À Montmagny et à Thetford Mines, puisqu'il y a maintenant plusieurs transports par jour vers l'Hôtel-Dieu de Lévis, du lundi au vendredi, le test antigénique sera offert uniquement la fin de semaine.

Le test antigénique offrant une sensibilité sous-optimale d'environ 60 %, **une analyse par PCR sera donc effectuée automatiquement sur les échantillons de patients hospitalisés avec test antigénique négatif.** Pour toute autre indication, l'analyse par PCR sera effectuée sur demande seulement, après en avoir fait la requête auprès de votre laboratoire.

Le test antigénique rapide pour le RSV possède une très bonne sensibilité chez les enfants. Il continuera donc d'être offert dans les laboratoires qui l'offrent déjà, pour toute recherche unique de RSV.

Le principal spécimen recommandé pour la recherche de l'influenza ou du RSV est l'écouvillonnage nasopharyngé avec écouvillon floqué (transporté dans un milieu de transport universel) ou un lavage nasopharyngé. Les spécimens des voies respiratoires inférieures seront également acceptés (ex. : bronchoscopie). Nous vous rappelons que **les tests diagnostiques pour l'influenza sont dispendieux et doivent être prescrits seulement si le résultat peut influencer la prise en charge** du patient ou de la gestion de l'établissement.

GUIDE REGIONAL D'ANTIBIOTHERAPIE

Par Michel Giguère

Nous vous rappelons qu'il existe un guide régional d'antibiothérapie rédigé sous la direction du D^r Jeannot Dumaresq, microbiologiste-infectiologue, avec la collaboration de plusieurs médecins et professionnels de la région. Ce document a été approuvé en 2015 par le Comité de pharmacologie et le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CISSS de Chaudière-Appalaches.

En plus de tenir compte des principales références officiellement reconnues, il prend aussi en considération le profil régional de sensibilité des bactéries courantes. Les trois versions de ce document (version complète, version allégée avec les tableaux seulement et en format brochure) se retrouvent sur le [site Web du CISSS de Chaudière-Appalaches](#)².

GRIPPE OU GASTRO-ENTÉRITE : QUAND CONSULTER? UN OUTIL D'AIDE A LA DÉCISION

Par Anne Pilote



La question se pose pour une majorité de personnes. Un outil simple et coloré, élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), est mis à votre disposition pour informer rapidement vos clients et leurs proches des signes et symptômes à reconnaître lors de grippe ou de gastro-entérite et savoir quand consulter.

La Direction de santé publique a récemment effectué l'envoi de cet outil dans toutes les cliniques médicales, pharmacies, CLSC et hôpitaux de la région.

Nous vous invitons à faire connaître cet outil à votre clientèle.

Il est possible de **commander gratuitement** des copies supplémentaires du feuillet « Aide à la décision – Si vous avez des symptômes » sur le site Web du MSSS.³

² <http://www.ciass-ca.gouv.qc.ca/professionnels-medecins-et-partenaires/guides-de-pratique-clinique/guide-regional-dantibiotherapie/>

³ <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001100/>

MESURES DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS DANS LES RÉSIDENCES PRIVÉES POUR ÂNÉS (RPA) : SAVEZ-VOUS COMMENT UTILISER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL?

Par Anne Pilote et Michel Giguère

La prochaine fois que vous visiterez une RPA en éclosion de grippe ou de gastro-entérite, vous pourriez bien voir cette affichette à la porte de la chambre d'un résident. Elle rappelle aux travailleurs de la résidence, aux professionnels ainsi qu'aux visiteurs l'équipement de protection individuel à utiliser.



Cette affichette fait partie d'un ensemble d'outils développés pour soutenir la mise en place des mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) dans les RPA en présence de grippe ou de gastro-entérite :

- Dépliants à l'intention des résidents sur l'importance des mesures à mettre en place lors d'une éclosion. Un dépliant porte sur la gastro-entérite et l'autre sur la grippe;
- Grande affiche « Prévenir la grippe et la gastro-entérite » (mise à jour en septembre 2017);
- Affichette sur le port de l'équipement de protection;
- Deux capsules de formation expliquent comment gérer un cas et une éclosion de grippe ou de gastro-entérite en RPA;
- Deux vidéos portent sur les techniques d'hygiène des mains;
- Un vidéo montre la façon d'enfiler et de retirer l'équipement de protection individuel.

Tous ces outils sont disponibles sur le [site Web du CISSS de Chaudière-Appalaches](#).⁴ Il est aussi possible de trouver les outils en effectuant une recherche avec *Google*, en inscrivant les mots clés « prévention infections rpa Chaudière-Appalaches ».

PRÉSENCE DE COQUELUCHE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES : IL FAUT DEMEURER VIGILANT!

Par Gabrielle Vermette

Bien que le nombre de déclarations de coqueluche ne soit pas aussi élevé en 2017 qu'en 2016 (31 vs 179), 13 cas ont été signalés depuis le début d'octobre, dont six proviennent de la région de Thetford. Certains patients ont dû consulter à plusieurs reprises avant d'avoir un diagnostic de coqueluche. Il faut donc demeurer vigilant!

En présence de symptômes compatibles avec la coqueluche, pensez à faire un prélèvement et à déclarer le cas à la Direction de santé publique. Pour plus d'information consultez le [Guide d'intervention du MSSS](#).⁵

⁴ <http://www.ciasss-ca.gouv.qc.ca/professionnels-medecins-et-partenaires/prevention-promotion/prevention-et-contrôle-des-infections-dans-les-rpa/>

⁵ <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000829/>

NOUVEAUTÉ : POUR LA PRISE EN CHARGE DES CAS DE LYMPHOGRANULOMATOSE VÉNÉRIENNE (LGV)

Par Brigitte Fournier



Le MSSS a récemment publié sur son site Web un court document pour soutenir les professionnels de la santé qui détectent et traitent la LGV : « [Recrudescence de la LGV au Québec : détection et traitement](#) »⁶. Cet outil est adapté au contexte québécois. Il présente les bonnes pratiques en matière de détection et de traitement de la LGV.

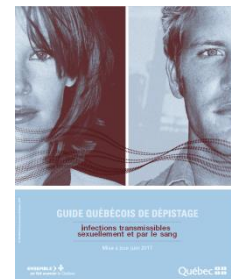
Situation actuelle de la LGV

Bien qu'actuellement le nombre de cas dans la région demeure peu élevé (2 en 2017, au 30 novembre, et 2 en 2016), une recrudescence de la LGV s'observe au Québec : 106 et 123 cas ont respectivement été déclarés en 2015 et en 2016. Presque tous sont des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) et la majorité sont infectés par le VIH. Les cas se concentrent à Montréal, mais la proportion hors Montréal progresse et atteint 30 % en 2016. La région de la Chaudière-Appalaches n'est donc pas à l'abri de cette infection.

NOUVEAUTÉ : MISE À JOUR DU GUIDE QUÉBÉCOIS DE DÉPISTAGE DES ITSS – 2017

Par Brigitte Fournier

Le MSSS a récemment mis à jour le « Guide québécois de dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) » et certains outils d'intervention qui en découlent. Cette révision a été réalisée avec la contribution de comités d'experts et ordres professionnels (Collège des médecins du Québec et Ordre des infirmières et infirmiers du Québec).



Êtes-vous concernés par cette publication?

Cette importante publication s'adresse à l'ensemble des professionnels de la santé qui dépistent les ITSS et réalisent d'autres interventions préventives en ITSS telles que le counseling, le traitement et la vaccination. Ce document présente les **normes de bonne pratique** pour tous les professionnels de la santé du Québec.

Comment vous procurez ces documents?

Cette nouvelle version du Guide et ses outils d'application, de même que le tableau des changements apportés sont disponibles sur le [site Web du MSSS](#)⁷.

⁶ http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001956/?&txt=lymphogranulomatose&msss_valpub&date=DESC

⁷ <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000090/>

1. Trois outils d'intervention ont été mis à jour afin de soutenir le travail des cliniciens dans l'application des lignes directrices du Guide :

- **ITSS à rechercher selon les facteurs de risque décelés**
Cet outil constitue un guide pour réaliser un dépistage ciblé en fonction des facteurs de risque présentés par la personne, en tenant compte du contexte épidémiologique québécois.
- **Prélèvements et analyses recommandés en fonction de l'infection recherchée chez les personnes asymptomatiques (dépistage)**
Pour chaque infection, ce tableau présente les sites de prélèvement recommandés, le délai minimal à respecter et la fin de la période fenêtrée. Il contient aussi les particularités et les éléments à considérer pour bien choisir les sites de prélèvement et déterminer les analyses devant être effectuées.
- **Les partenaires sexuels, il faut s'en occuper!**
Ce document présente l'ensemble des interventions réalisées auprès de la personne ayant un test positif et auprès de ses partenaires, par le clinicien ou le professionnel de santé publique.

2. Précision au sujet des infections bactériennes pouvant être traitées par une infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPSPL) :

Les infections pouvant être traitées par une IPSPL sont l'infection à *Chlamydia trachomatis*, l'infection à *Neisseria gonorrhoeae* et la syphilis. Le traitement de la LGV ne fait pas partie de son champ d'exercices.

3. Indications de dépistage :

- **Chlamydia trachomatis**
Le dépistage de l'infection à *Chlamydia trachomatis* est maintenant inclus dans les ITSS à rechercher chez les personnes originaires d'une région où les ITSS sont endémiques, qui sont ou ont déjà été sexuellement actives et chez les partenaires sexuels de personnes originaires d'une région où les ITSS sont endémiques.
- **Hépatite C**
Une indication de dépistage de l'hépatite C a été ajoutée : les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes (HARSAH) chez qui l'on envisage de prescrire une prophylaxie préexposition au VIH (PPRE) ou qui en reçoit une devraient être dépistés.
- **LGV**
Des précisions ont été ajoutées en lien avec le dépistage d'un partenaire d'une personne atteinte de LGV.

4. Tests à réaliser pour le dépistage de l'hépatite B (VHB) :

Les analyses recommandées pour dépister l'infection par le VHB ont été mises à jour et les analyses recommandées pour connaître le statut immunitaire au regard du VHB en fonction de diverses situations ont été précisées.

⁸ La liste complète des changements apportés par rapport à la version de 2016 se trouve dans un tableau élaboré par le MSSS disponible à l'adresse suivante : http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-308-06W_Tableau.pdf

RAPPEL CONCERNANT LE PROGRAMME DE GRATUITÉ DES MÉDICAMENTS POUR LE TRAITEMENT DES INFECTIONS TRANSMISSIBLES SEXUELLEMENT (ITS)

Par Isabelle Laflamme

Le « Guide sur le traitement pharmacologique de l'infection à *C. trachomatis* et de l'infection à *N. gonorrhoeae* » de l'INESSS mentionne que :

- pour diminuer l'inconfort associé à l'injection, le diluant privilégié de la ceftriaxone est la lidocaïne 1 % sans épinéphrine;
- le coût de la lidocaïne lorsqu'utilisée comme diluant à la ceftriaxone pour le traitement d'une ITS est couvert par la RAMQ. Les codes K (pour le traitement de la personne atteinte) et L (pour le traitement des partenaires) doivent être utilisés.

Les dispositions du programme de gratuité des médicaments pour le traitement des ITS se trouvent dans le « Guide administratif de la liste des médicaments », à l'annexe H⁹, et non dans la liste de médicaments elle-même.

Comment assurer la gratuité de ce produit?

- Même si elle n'est pas mentionnée dans l'annexe H, la RAMQ confirme que la lidocaïne est couverte s'il est indiqué sur la prescription qu'elle est utilisée comme diluant, et ce, même si le produit vient avec un autre diluant.
- Le prescripteur doit aussi inscrire le code K ou L, selon le cas.

Une communication à ce sujet a été transmise aux pharmacies communautaires ainsi qu'à tous les prescripteurs en ITS de la région.

NOUVEAU VACCIN INACTIVÉ CONTRE LE ZONA

Par Gabrielle Vermette

Saviez-vous qu'un vaccin **inactivé** contre le zona a récemment été homologué par Santé Canada (le vaccin disponible jusqu'ici était un vaccin vivant atténué). Le nouveau vaccin sera disponible prochainement. Surveillez la mise à jour du [PIQ](#) pour en connaître les indications!

⁹ http://www.ramq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/professionnels/medicaments/liste-med7/Annexe_H.pdf

MISE À JOUR DU PIQ DE SEPTEMBRE 2017 : DES CHANGEMENTS DE PRATIQUE POUR LA VACCINATION CONTRE LE PNEUMOCOQUE

Par Marie-France Labbé

La mise à jour du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) de septembre contient certaines modifications qui amènent un changement de pratique en immunisation. Voici un résumé des modifications en lien avec le vaccin polysaccharidique contre le pneumocoque (Pneu-P), dont il est question au chapitre 10.

Aux sections « Indications » et « Revaccination » :

- Ajout de l'indication de **revaccination** des personnes âgées de 65 ans et plus qui ont reçu le Pneu-P avant l'âge de 65 ans : « Les personnes ayant reçu le vaccin avant l'âge de 65 ans doivent recevoir une dose, au moins cinq ans après la dernière dose, peu importe le nombre de doses reçues dans le passé »;
- Ajout d'une indication « **A** » (**vaccin autorisé**, PIQ p.93) pour les adultes qui ne font pas partie des recommandations de vaccination gratuite, mais qui désirent quand même réduire leur risque d'infection à pneumocoque, et ce, en défrayant les coûts du vaccin.

Pour connaître toutes les modifications du PIQ du mois de septembre 2017, référez-vous à la mise à jour se trouvant sur le [site Web du MSSS](#).¹⁰

■ Comment se garder à jour en immunisation? ■

Pour connaître tous les changements de pratique en lien avec l'immunisation, il est important de se référer aux mises à jour du PIQ. Elles sont réalisées de quatre à cinq fois par année. Pour être informés de la diffusion de ces mises à jour, nous vous rappelons que vous n'avez qu'à vous abonner à l'infolettre du MSSS en vous rendant à l'adresse suivante : <http://www.msss.gouv.qc.ca/abonnement/?l=piq>

¹⁰ <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000105/>

HORAIRE DES FÊTES

Consultez le calendrier ci-dessous pour connaître l'horaire des services de maladies infectieuses et de santé et environnement pendant la période des Fêtes!

Jeudi 21 décembre	Ouvert selon l'horaire régulier (8 h 30 à 16 h 30)
Vendredi 22 décembre	Fermé
Samedi 23 décembre	Fermé
Dimanche 24 décembre	Fermé
Lundi 25 décembre	Fermé
Mardi 26 décembre	Fermé
Mercredi 27 décembre	Ouvert selon l'horaire régulier (8 h 30 à 16 h 30)
Jeudi 28 décembre	Ouvert selon l'horaire régulier (8 h 30 à 16 h 30)
Vendredi 29 décembre	Fermé
Samedi 30 décembre	Fermé
Dimanche 31 décembre	Fermé
Lundi 1 ^{er} janvier	Fermé
Mardi 2 janvier	Fermé
Mercredi 3 janvier	Ouvert selon l'horaire régulier (8 h 30 à 16 h 30)

Pour joindre les services de maladies infectieuses et de santé et environnement :

Pendant les heures ouvrables :

- Service maladies infectieuses (MI) : 418 389-1510
- Service santé et environnement (SE) : 418 389-1520

Pour joindre les médecins de garde en dehors des heures ouvrables (en semaine de 16 h 30 à 8 h 30, fins de semaine et jours fériés) :

- Services MI et SE : 418 397-4375 (numéro réservé aux professionnels de la santé)

Vous désirez être informés de chaque diffusion du bulletin Contact?

Inscrivez-vous en tout temps en écrivant à l'adresse suivante :
12ciss-ca_bulletin_contact@ssss.gouv.qc.ca
ou téléphonez au 418 389-1510.

